

# Le baccalauréat général : série littéraire (L)

Pour plus de détails sur les définitions d'épreuves du baccalauréat général, [cliquer ici](#).

## Liste des épreuves

Le tableau suivant précise les différentes disciplines faisant l'objet d'une épreuve à l'examen, la nature, la durée et le coefficient de cette épreuve.

Liste des épreuves obligatoires*	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
<b>Épreuves anticipées</b>			
1 Français et littérature	3	écrite	4 heures
2 Français et littérature	2	orale	20 minutes
3 Enseignement scientifique	2	écrite	1 heure 30
4 Mathématiques-informatique	2	écrite	1 heure 30
TPE (travaux personnels encadrés)	2 ( <a href="#">2</a> )	orale	30 minutes pour un groupe de 3 candidats
<b>Épreuves terminales</b>			
5 Littérature	4	écrite	2 heures
6 Histoire et géographie	4	écrite	4 heures
7 Langue vivante 1 (étrangère)	4	écrite	3 heures
8 Philosophie	7	écrite	4 heures
9 Langue vivante 2 (étrangère ou régionale) ou latin	4	écrite	3 heures
10 Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
<b>Épreuve de spécialité (une au choix du candidat)</b>			

Mathématiques	3	écrite	3 heures
Latin	4	écrite	3 heures
ou Grec ancien	4	écrite	3 heures
ou Arts plastiques	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Cinéma-audiovisuel	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Histoire des arts	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Musique	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Théâtre-expression dramatique	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Danse	3 + 3	écrite et orale	3 h 30 et 30 minutes
ou Arts du cirque	3 + 3	écrite et orale	3h30 et 30 minutes
ou Langue vivante étrangère 2	4	écrite	3 heures
ou Langue vivante étrangère 3	4	orale	20 minutes
ou Langue vivante régionale 2 ou 3	4	orale	20 minutes
ou Langue vivante 1 (étrangère) ou 2 (étrangère ou régionale) de complément	4	orale	20 minutes
Éducation physique et sportive de complément <a href="#">(1)</a>	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
<b>Épreuves facultatives : 2 au maximum <a href="#">(3)</a></b>			
Langue vivante étrangère		orale ou écrite selon la langue	20 minutes ou 2 heures
Langue régionale		orale	20 minutes

Latin		orale	15 minutes
Grec ancien		orale	15 minutes
Éducation physique et sportive		CCF (contrôle en cours de formation)	
Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou théâtre		orale	30 minutes
ou musique		orale	40 minutes

\*les chiffres placés à gauche des disciplines correspondent à la numérotation des épreuves pour l'inscription à l'examen.

(1) Epreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.

(2) Epreuve anticipée obligatoire passée à partir de 2006 et comptant pour la session 2007 du baccalauréat. Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

(3) Seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.